

## Synthèse du PACC de la MRC des Laurentides

### Orientation A : Mettre en place une gouvernance climatique

<b>Objectif A1 : Instaurer une culture du changement à l'échelle de la région des Laurentides en lien avec les changements climatiques</b>	A1.1	Inclure à un comité existant ou à un nouveau comité des objectifs visant des interventions au-delà des limites de la MRC selon les enjeux territoriaux jugés prioritaires et ayant des implications régionales.
	A1.2	Procéder à l'embauche d'une personne responsable de la mise en œuvre du PACC, selon les priorités des élus, en misant sur le partage de ressources avec les autres MRC et le recours aux leviers financiers disponibles au monde municipal.
	A1.3	Établir une structure de gestion des risques à l'échelle de la région des Laurentides.
<b>Objectif A2 : Sensibiliser les citoyens et les organisations aux changements climatiques</b>	A2.1	Créer et mettre en œuvre un plan de communication spécifique aux changements climatiques et aux enjeux de sécurité civile
	A2.2	Intégrer au plan de communication une stratégie spécifique aux acteurs économiques afin de les sensibiliser sur les impacts des changements climatiques en lien avec leur domaine d'activité, les mesures d'adaptation spécifiques à leur secteur.
	A2.3	Mettre en place un mécanisme de divulgation grand public des actions entreprises pour la protection du territoire.
<b>Objectif A3 : Mettre en œuvre un plan de continuité des opérations et adapter la planification des services municipaux</b>	A3.1	Maintenir et mettre à jour le plan de relève informatique au service des technologies de l'information, incluant la redondance des services de télécommunication.
	A3.2	Préparer un plan de continuité des opérations permettant aux municipalités et à la MRC de fonctionner selon des modes de travail flexibles lors de certains événements météorologiques.
	A3.3	Identifier conjointement avec les municipalités et la population les priorités d'adaptation et de préparation lors d'événements climatiques extrêmes.
	A3.4	Intégrer les changements climatiques dans la révision des plans de mesures d'urgence (PMU) municipaux et les améliorer en continu en fonction des nouvelles informations et de l'acquisition de connaissances sur les aléas.
	A3.5	S'assurer du bon déploiement des systèmes d'appels automatisés dans l'ensemble des municipalités.
<b>Objectif A4 : Effectuer une veille informationnelle et technologique sur les vulnérabilités et les opportunités liées à l'évolution du climat</b>	A4.1	Identifier les personnes et les communautés les plus vulnérables aux changements climatiques et définir les actions à engager ainsi que les opportunités associées.
	A4.2	Accélérer l'acquisition des connaissances du territoire grâce à des collaborations et outils innovants.
	A4.3	Mettre en place un système de centralisation des informations sur les changements climatiques (risques, aléas, vulnérabilités) pour les partager aux municipalités, à la communauté et aux MRC voisines.
<b>Objectif A5 : Planifier la gestion et l'aménagement du territoire en fonction des répercussions actuelles et projetées des changements climatiques</b>	A5.1	Collaborer avec les municipalités pour évaluer les risques dus aux changements climatiques auxquels sont soumises les infrastructures essentielles (routes, réseau électrique, usines d'épuration et de traitement des eaux).
	A5.2	Poursuivre l'acquisition de connaissance sur les impacts et la surveillance des inondations.
	A5.3	Instaurer une stratégie de solidarité amont/aval relative aux impacts subis par bassin versant pour la région des Laurentides.
	A5.4	Intégrer les changements climatiques dans les plans et programmes (PP) actuels et à venir.

## Orientation B : Favoriser la résilience économique

<b>Objectif B1 : Augmenter et pérenniser le financement des mesures d'adaptation associées aux changements climatiques</b>	B1.1	Créer un fonds régional ou une réserve financière et développer des mécanismes de répartition des fonds qui tiennent compte de la vocation des municipalités, et donc, de leurs contributions relatives à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques (ex. municipalité développée vs municipalité priorisant la protection des milieux naturels).
	B1.2	Développer avec la Corporation de développement économique (CDE) une politique de financement/investissement qui priorise les aides attribuées en tenant compte des engagements des entreprises face aux enjeux des changements climatiques.
	B1.3	Centraliser les vigies mises en place dans les organisations du territoire pour identifier les programmes de soutien disponibles permettant de financer des projets visant les enjeux des changements climatiques. Appuyer les municipalités dans leurs soumissions pour ces financements.
<b>Objectif B2 : Identifier et appuyer les secteurs viables, tout en aidant la transition des secteurs vulnérables</b>	B2.1	Adapter les territoires récréatifs, leurs infrastructures et les activités y étant pratiquées
	B2.2	Collaborer avec les communautés d'affaires pour documenter les impacts des changements climatiques sur leurs domaines d'activités et leurs chaînes d'approvisionnement (notamment les secteurs de l'alimentation, du transport pour l'agroforesterie, etc.).
	B2.3	Faciliter, promouvoir, développer et propulser une culture d'entrepreneuriat écosocial.
<b>Objectif B3 : Favoriser la collaboration et la diversification intra et intersectorielle</b>	B3.1	Identifier des partenariats mutuellement profitables entre acteurs économiques
	B3.2	Augmenter les synergies à l'échelle de la région des Laurentides afin de profiter de la capacité de production de biens et services plus élevée des autres MRC
	B3.3	Identifier les potentiels de diversification agricole et agroforestière et varier les points d'accès aux aliments locaux.

## Orientation C : Accroître la qualité de vie des communautés et favoriser la solidarité

<b>Objectif C1 : Assurer une saine gestion du territoire basée sur un équilibre entre la vitalité socioéconomique, la qualité de vie et l'intégrité des écosystèmes</b>	C1.1	Mettre à jour les règlements concernant l'aménagement forestier en terrain privé afin de tenir compte des impacts des changements climatiques.
	C1.2	À travers le PRMHH, mettre en place des actions fortes de conservation des milieux humides.
	C1.3	S'assurer que le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de la forêt privée des Laurentides, malgré sa centralisation, permette d'accroître la résilience des boisés ainsi que leur capacité à séquestrer du carbone.
<b>Objectif C2 : Mettre en valeur et accroître le déploiement des espaces et infrastructures verts et bleus sur le territoire</b>	C2.1	À travers le SAD et le PDZA, favoriser les projets d'espaces verts en terrain public et reconnecter le milieu agricole au milieu de vie notamment en accompagnant les municipalités dans l'établissement d'un plan d'agriculture urbaine.
	C2.2	Établir dans le SAD un objectif de verdissement des terrains privés et publics.
	C2.3	Documenter les pratiques exemplaires et normes sur la conception des bâtiments et d'infrastructures écoresponsables et intégrer les plus prioritaires dans le SAD.
	C2.4	Définir un plan d'accès aux espaces bleus.
<b>Objectif C3 : Améliorer les services afin d'assurer la sécurité, la santé et la qualité de vie des citoyens</b>	C3.1	Favoriser la coordination sur les projets majeurs pour enfouir les réseaux électriques aériens et sensibiliser les citoyens sur les besoins de gestion du réseau.
	C3.2	Accompagner les municipalités dans le déploiement du plan de chaleur extrême de la Santé publique.
	C3.3	Déployer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques pour les personnes vulnérables ou marginalisées.

## Orientation D : Pérenniser les milieux naturels et leurs services écosystémiques

<b>Objectif D1 : Soutenir la protection, la restauration, la création et la gestion durable des milieux naturels pour atteindre un objectif de protection de 30% du territoire d'ici à 2030</b>	D1.1	Créer une stratégie de conservation à l'échelle de la MRC incluant des objectifs de conservation et de promotion de la conservation volontaire. Arrimer la stratégie aux diverses planifications de la MRC (SAD, PDZA, etc.).
	D1.2	Participer à une stratégie régionale de conservation des milieux naturels à l'échelle des Laurentides incluant les enjeux des territoires publics.
	D1.3	Redéfinir les accès publics aux milieux naturels de la MRC afin de participer à la conservation et la protection du territoire.
	D1.4	Créer une banque de terrains disponibles pour des travaux compensatoires lors de l'atteinte aux milieux naturels.
<b>Objectif D2 : Assurer une meilleure protection et gestion de l'eau souterraine et de surface</b>	D2.1	Intégrer dans le SAD la mise en place de stations de lavage d'embarcations et/ou postes de surveillance.
	D2.2	Identifier les secteurs du territoire ayant des difficultés d'approvisionnement en eau.
	D2.3	Promouvoir et assurer la mise en œuvre des bonnes pratiques en termes de consommation d'eau et protection des sources d'eau potable.
	D2.4	Revégétaliser les bandes riveraines.
<b>Objectif D3 : Encourager la lutte contre des espèces exotiques envahissantes (prévention, contrôle et élimination)</b>	D3.1	Lancer un projet de recherche sur les enjeux des espèces exotiques envahissantes ou les maladies touchant le couvert forestier.
	D3.2	Mettre sur pied des plans d'action municipaux de lutte aux EEE.
	D3.3	Identifier, contrôler et éliminer la présence d'espèces exotiques envahissantes